

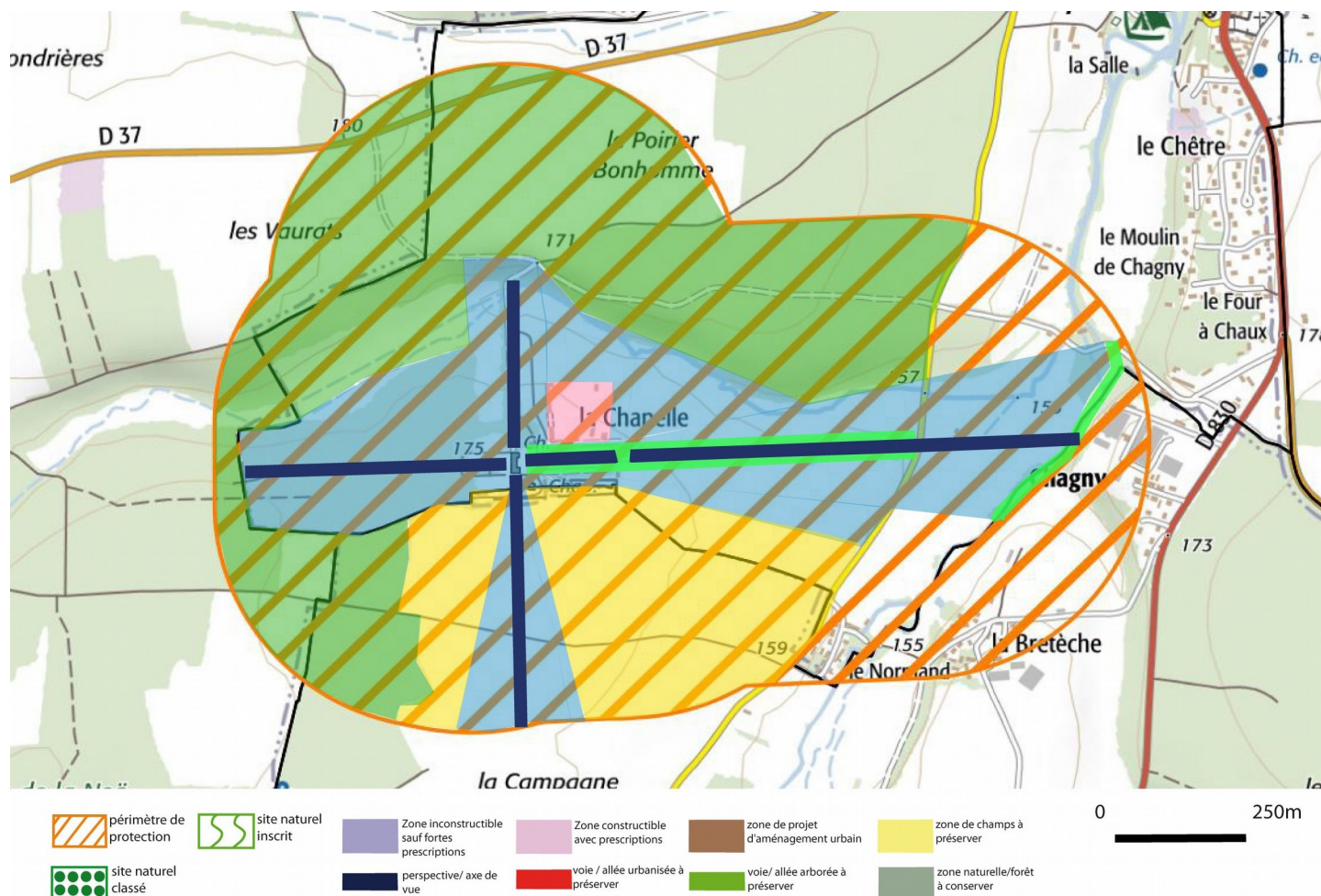
La Neuve Lyre > Domaine de la Chapelle

Il n'existe pas d'autres protections sur la commune

Le domaine de la Chapelle a été inscrit le 30 mai 2005 en tant que monument historique. Cette protection comprend le château, sa chapelle, ses dépendances, la cour d'honneur, l'allée d'accès, le petit parc et le rendez-vous de chasse.

Une demeure seigneuriale occupait le site dès le XVII^e siècle dont il subsiste quelques vestiges intégrés au château actuel. Au XIX^e, le domaine est racheté par la famille Baraguey, propriétaire des usines voisines de Chagny. C'est Emile-Claudius Baraguey-Fouquet qui hérite du domaine en 1852 et fait construire le château achevé en 1879. Édifiée selon le style Second Empire par l'architecte Jacques Baumier, la demeure est composée d'un corps principal flanqué de deux pavillons latéraux. Un avant-corps à tourelles signale l'entrée du château. Les façades mêlent le silex taillé en parement, la brique (chaînes) et la pierre de taille (corniches). La chapelle reprend les mêmes matériaux que le château, donnant une unité à l'ensemble. Le parc du château comprend des parterres et des jardins agrémentés d'étangs et de ruisseaux.

Le château possède une perspective orientée à l'Est vers la vallée de la Risle et soulignée par des alignements d'arbres. Un massif arboré clôt cette perspective et permet de masquer les usines actuelles de Chagny. Le parc fournit un écrin arboré au reste du domaine. Quelques vues portent vers les champs au Sud. Cet environnement rural est à préserver.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade Est du château



Un détail de la façade



La façade principale



La façade Ouest vue depuis le parc



La chapelle vue depuis le parc



La vue sur les champs alentours

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le bâti rural alentour



Des édifices avec briques ou pans de bois



L'église de la Neuve Lyre



La Neuve Lyre



Un exemple d'extension à colombage